



DECISION N° 005 /D/C/ZNA/CIPM DU 15 MAI 2025 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRE N°005/AONO/C-ZINA/CIPM-AI/2025 DU 20/03/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA REALISATION DE QUARANTE-CINQ LAMPADAIRES SOLAIRES DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE ZINA, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ZINA (AUTORITE CONTRACTANTE),

- Vu La Constitution ;
Vu La Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu Le décret n° 77/302 du 28 juillet 1977 déterminant les communes et leurs ressorts territoriaux ;
Vu Le décret n° 93/321 du 25 Novembre 1993 portant création de la Commune de Zina ;
Vu Le décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modifications consécutives ;
Vu Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu L'arrêté N°024/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu L'Arrêté N° 00000230/A/MINDDEVEL/du 05 Mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Zina, Département du Logone ;
Vu La décision N°000119/CAB/MINMAP du 26 mars 2024 portant nomination des présidents des Commissions Internes de Passation des marchés Publics au sein des commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communes ;
Vu La décision Municipale N°005/DM/C-ZI/SG/2024 du 28 mars 2024 constatant la Composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Zina et ses modifications consécutives ;
Vu Le Dossier d'Appel d'Offres N°005/AONO/C-ZINA/CIPM-AI/2025 du 20/03/2025 pour réalisation de quarante-cinq (45) lampadaires solaires dans certaines localités de la Commune de Zina, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord ;
Vu Le rapport d'analyse y relatif du 16 avril 2025 de la sous-commission d'analyses des offres ;
Vu Le Procès-Verbal de la séance du 12 mai 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Zina ;

DECIDE :

Article 1^{er} - L'entreprise ci-après citée est retenue comme adjudicataire du marché relatif à l'Appel d'Offres susmentionné:

N°	MARCHES	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANT HORS TAXE (en F CFA)	MONTANT TTC (en F CFA)	DELAI D'EXECUTION
1	Réalisation de quarante-cinq (45) lampadaires solaires dans certaines localités de la Commune de Zina	ETS AL-HABIB BP: 00 Kousseri Tel : 671 11 30 34	90 000 000	90 000 000	03 mois

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Fait à Zina, le 15 MAI 2025

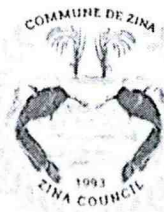
AMPLIATIONS.

- ARMP,
- DDMP/LC
- Président CIPM/ZNA
- INTERESSES
- Affichage/Archives.



Le Maire
Autorité Contractante)

Jibri Aktaï Mao



COMMUNIQUE N° ⁰⁰⁵005/C/C/ZNA/CIPM DU 15 MAI 2025 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°005/AONO/C ZINA/CIPM-AI/2025 DU 20/03/2025 EN PROCEDURE D'URGENCE, POUR LA REALISATION DE QUARANTE-CINQ LAMPADAIRES SOLAIRES DANS CERTAINES LOCALITES DE LA COMMUNE DE ZINA, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ZINA (AUTORITE CONTRACTANTE),

- Vu La Constitution ;
Vu La Loi n°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
Vu Le décret n° 77/302 du 28 juillet 1977 déterminant les communes et leurs ressorts territoriaux ;
Vu Le décret n° 93/321 du 25 Novembre 1993 portant création de la Commune de Zina ;
Vu Le décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modifications conséquents ;
Vu Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu L'arrêté N°024/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissement ;
Vu L'Arrêté N° 00000230/A/MINDDEVEL/du 05 Mars 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Zina, Département du Logone ;
Vu La décision N°000119/CAB/MINMAP du 26 mars 2024 portant nomination des présidents des Commissions Internes de Passation des marchés Publics au sein des commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communes ;
Vu La décision Municipale N°005/DM/C-ZI/SG/2024 du 28 mars 2024 constatant la Composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de Zina et ses modifications conséquents ;
Vu Le Dossier d'Appel d'Offres N°005/AONO/C-ZINA/CIPM-AI/2025 du 20/03/2025 pour la réalisation de quarante-cinq (45) lampadaires solaires dans certaines localités de la Commune de Zina, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord;
Vu Le rapport d'analyse y relatif du 16 avril 2025 de la sous-commission d'analyses des offres ;
Vu Le Procès-Verbal de la séance du 12 mai 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de Zina ;

COMMUNIQUE

Article 1^{er} – Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres susmentionné, les résultats de ladite consultation se présentent comme suit :

N°	MARCHES	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE	MONTANT HORS TAXE (en F CFA)	MONTANT TTC (en F CFA)	DELAI D'EXECUTION
1	Réalisation de quarante-cinq (45) lampadaires solaires dans certaines localités de la Commune de Zina	ETS AL-HABIB BP: 00 Kousseri Tel : 671 11 30 34	90 000 000	90 000 000	03 mois

Article 2. L'entreprise adjudicataire ci-dessus mentionnée est invitée à se présenter, dès publication du présent communiqué, à la Commune de Zina pour la souscription du projet de la lettre-commande.

AMPLIATIONS

- ARMP,
- DDMP/LC
- Président CIPM//ZINA
- INTERESSES
- Affichage/Archives.

Fait à Zina, le 15 MAI 2025

Le Maire
(Autorité Contractante)



Libri Aitai Aiao